

Département : Loire-Atlantique  
Arrondissement de Nantes  
Mairie du Pellerin  
44640

République Française

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

---

nombre de membres en exercice : 27  
date de la convocation : 24 septembre 2019  
date d'affichage : 25 septembre 2019

***SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019***

Le trente septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Étaient présents (18) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAIS, M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,  
MME MÉRIADÉC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE,  
MME PLAINEAU, M. GOUPIL, M. PILARD, MME LAUSSUCQ, M. MORIVAL,  
M. AMPROU, M. LABARRE, MME BERNARD, M. CHAUVET,  
MME FALOT.

Absents, excusés et représentés (8) :

M. LÉCUREUIL a donné pouvoir à M. GOUPIL  
MME GUILLOU a donné pouvoir à MME LAUSSUCQ  
MME KULIBERDA a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE  
MME AMPROU a donné pouvoir à M. AMPROU  
M. FLEURY a donné pouvoir à M. MORIVAL  
M. BARDOU a donné pouvoir à M. BROUNAIS  
MME GARNIER a donné pouvoir à MME MÉRIADÉC  
M. BOUCARD a donné pouvoir à MME FALOT.

Absents (1) :

MME PAQUEREAU

Secrétaire de séance : MME MÉRIADÉC

**2019-69 / Charte d'engagement : « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».**

## **2019-69 / Charte d'engagement : « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».**

### Monsieur Goupil :

Face à l'épidémie de maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancers, asthme, troubles de la reproduction, troubles du comportement...), agir sur les causes environnementales est aujourd'hui essentiel. La santé environnementale étant l'une des réponses à la crise sanitaire actuelle, la ville du Pellerin souhaite établir un partenariat avec l'association Réseau Santé Environnement (RSE).

Agréée par le Ministère de la santé, le RSE est notamment à l'origine de l'interdiction du bisphénol A en 2010 (polluant présent dans les biberons) et de la mise en œuvre stratégique nationale contre les perturbateurs endocriniens depuis 2014. Il bénéficie, par ailleurs, d'un soutien de la Fondation de France.

Le RSE porte une attention particulière à une famille de perturbateurs endocriniens, les phtalates, qui ont notamment une incidence importante sur le développement de l'enfant lors de la grossesse. Ils se retrouvent dans les cosmétiques, plastiques, sols PVC... et ont des impacts sur les écosystèmes (modification de l'ADN, féminisation massive de certains poissons...).

Il est ainsi proposé d'adhérer à la charte d'engagement des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. Cette charte a pour objectif d'accompagner la mise en place d'un plan d'actions pour agir sur la diminution de l'usage de produits nocifs pour la santé. Elle porte principalement sur :

- L'interdiction générale de l'usage des produits phytosanitaires et biocides par le législateur,
- La réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation,
- La prise en compte de cette thématique dans les marchés publics,
- La mise en place d'un suivi quant aux actions menées,
- L'information régulière sur l'avancement des engagements.

Pour information, certaines actions ont déjà été menées par la ville du Pellerin relevant ou non de cette charte, comme par exemple :

- L'élimination totale des bacs plastiques (liaison froide) au restaurant scolaire suite à l'ouverture le 7 janvier 2019 de la cuisine centrale (liaison chaude),
- L'augmentation de la part de produits bio-équivalents dans les repas servis au restaurant scolaire.
- Suppression depuis 8 ans des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts publics,

Aucune commune des Pays de la Loire n'a encore à ce jour signée la charte d'engagement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal,  
Où le rapport de M. Goupil,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

À l'unanimité.

- D'approuver la charte d'engagement des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Patrick GAVOUYÈRE